

## Budget révisé de l'OIF pour l'année 2021

### Introduction

La programmation et le budget quadriennaux 2019-2022 ont été adoptés par la 35<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunie à Erevan (8-9 octobre 2018). Ces documents découlent notamment du cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022) adopté par le XV<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de Dakar en novembre 2014.

Ce budget quadriennal a fait l'objet de révisions au cours de la 36<sup>e</sup> session de la CMF (Principauté de Monaco, 30-31 octobre 2019 et lors de la 110<sup>e</sup> session de la Conseil permanent de la Francophonie (CPF) tenue des 8 et 9 juillet 2020 par visioconférence.

Afin de tenir compte des réalités budgétaires et des activités prévisionnelles dans un contexte sanitaire lié à la Covid-19, il est proposé de présenter à la 37<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle (Paris, 24-25 novembre 2020) un budget rectificatif 2021 qui se présente comme suit :

| <b>Budget initial 2021 [*] (en milliers d'euros)</b> |               | <b>Budget rectifié 2021 (en milliers d'euros)</b> |               |
|--|---------------|---|---------------|
| <b>RECETTES</b>                                      | <b>72 720</b> | <b>RECETTES</b>                                   | <b>63 189</b> |
| <b>1. Recettes ordinaires</b>                        | <b>72 720</b> | <b>1. Recettes ordinaires</b>                     | <b>60 261</b> |
| 1.1. Contributions statutaires                       | 43 220        | 1.1. Contributions statutaires                    | 43 930        |
| 1.2. Contributions volontaires au FMU                | 20 000        | 1.2. Contributions volontaires au FMU             | 16 181        |
| 1.3. Autres recettes                                 | 1 500         | 1.3. Autres recettes                              | 750           |
| 1.4. Contributions exceptionnelles hors FMU          | 8 000         | 1.4 Provisions pour contributions impayées        | (600)         |
| <b>2. Recettes extra-budgétaires</b>                 | <b>0</b>      | <b>2. Recettes extra-budgétaires</b>              | <b>2 928</b>  |
| 2.1. Prélèvement sur le fonds de réserve             | 0             | 2.1. Prélèvement sur le fonds de réserve          | 2 928         |
| 2.2. Autres recettes à finalité déterminée           | 0             |   |               |

[\*] Budget 2021 qui figure dans le budget quadriennal 2019-2022 adopté à la CMF d'Erevan (2018)

| <b>Budget initial 2021 [*] (en milliers d'euros)</b> |               | <b>Budget rectifié 2021 (en milliers d'euros)</b>      |               |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>DÉPENSES</b>                                      | <b>72 720</b> | <b>DÉPENSES</b>  | <b>63 189</b> |
| <b>1. Structures institutionnelles</b>               | <b>600</b>    | <b>1. Programmation</b>                                | <b>37 588</b> |
| <b>2. Fonctionnement</b>                             | <b>34 620</b> | 1.1. Activités de la programmation                     | 22 494        |
| 2.1. Personnel                                       | 29 500        | 1.2. Dépenses de personnel                             | 15 094        |
| 2.2. Gestion   | 5 120         | <b>2. Structures institutionnelles</b>                 | <b>700</b>    |
| <b>3. Programmation</b>                              | <b>36 400</b> | <b>3. Fonctionnement</b>                               | <b>22 251</b> |
| <b>4. Investissements</b>                            | <b>1 100</b>  | 3.1. Personnel   | 16 000        |
| <b>RECETTES – DÉPENSES</b>                           | <b>0</b>      | 3.2. Gestion   | 5 901         |
|  |               | 3.3. Audit interne et externe                          | 350           |
|  |               | <b>4. Investissement et Modernisation</b>              | <b>2 650</b>  |
|  |               | 4.1. Modernisation et suite de l'audit organisationnel | 750           |
|  |               | 4.2. Investissements                                   | 1 900         |
|  |               | <b>RECETTES - DÉPENSES</b>                             | <b>0</b>      |

[\*] Budget 2021 qui figure dans le budget quadriennal 2019-2022 adopté à la CMF d'Erevan (2018)

### Proposition d'une nouvelle structure budgétaire pour le budget rectifié 2021

Afin de refléter au mieux les réalités et les activités de l'Organisation ainsi que pour améliorer la transparence et la qualité de l'information financière, une nouvelle structure budgétaire est proposée, conformément au nouveau Règlement financier. Elle vise trois objectifs principaux :

- présenter les coûts réels rattachés à la programmation, incluant le personnel nécessaire à sa mise en œuvre ;
- reclasser certaines dépenses de fonctionnement qui étaient imputées à la programmation dans la rubrique frais de gestion (communication, audit interne et externe) ;
- donner *in fine* au taux d'exécution une signification plus précise et plus fiable.

Les principales modifications de la structure budgétaire sont les suivantes :

- les contributions exceptionnelles hors FMU, considérées comme des recettes extra-budgétaires, sont exclues de l'estimation des recettes du budget ordinaire ;
- la provision pour créances impayées vient en déduction des recettes ordinaires ;
- la réorganisation des titres des dépenses en faisant apparaître l'importance accordée à la programmation ;
- les charges de personnel sont scindées en deux catégories, celle relevant des coûts directs des activités de programmation et celle relevant des fonctions supports ;
- les dépenses d'audit interne, d'audit externe et une partie des dépenses de communication sont imputées aux dépenses de fonctionnement.

## 1. Recettes prévisionnelles

### 1.1 Recettes ordinaires

Elles proviennent de trois (3) sources:

- les contributions statutaires ;
- les contributions volontaires ;
- les autres recettes.

#### 1.1.1 Contributions statutaires

Les prévisions du budget quadriennal adopté par la Conférence ministérielle de la Francophonie à Erevan (2018) sont revues à la hausse, en prenant en compte essentiellement les nouveaux pays qui, au cours du Sommet d'Erevan, ont adhéré à l'Organisation comme observateurs (Gambie, Irlande, Louisiane et Malte) et les pays qui ont changé de statut en passant d'observateurs à membres associés (Émirats arabes unis, Serbie et Kosovo). De plus, l'indexation annuelle de 1,5% est prise en compte dans l'estimation des contributions statutaires et s'appuie sur une analyse présentée dans la *Note sur le niveau du taux d'indexation applicable aux contributions statutaires au titre de l'année 2021*.

Il convient de préciser que l'abattement accordé à la Grèce aux instances d'Erevan pour l'année 2021 a été déduit du budget rectifié.

Enfin, le manque à percevoir au niveau des contributions statutaires, estimé à 0,6 M€ pour l'année 2021, fait l'objet d'une provision inscrite en déduction des recettes ordinaires.

en milliers d'euros

| Libellé                | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|------------------------|---------------------|----------------------|
| Membres de plein droit | 41 863              | 41 371               |
| Membres associés       | 1 065               | 2 243                |
| Membres observateurs   | 292                 | 315                  |
| <b>Total</b>           | <b>43 220</b>       | <b>43 930</b>        |

#### 1.1.2 Contributions volontaires

Elles sont versées dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU) et permettent de financer prioritairement la programmation. Sur la base des montants prévus des ententes pluriannuelles et des annonces faites par les États et gouvernements, les estimations de contributions volontaires pour l'année 2021 s'établissent à 16,2 M€ contre 20 M€ prévues aux instances d'Erevan. Cette estimation est similaire à celle du budget 2020 rectifié adopté par le CPF des 8 et 9 juillet 2020.

en milliers d'euros

| Libellé                   | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|---------------------------|---------------------|----------------------|
| Contributions volontaires | 20 000              | 16 181               |

#### 1.1.3 Recettes autres

Les autres recettes comprennent essentiellement le remboursement de TVA, les ristournes accordées par une compagnie aérienne et les intérêts sur les placements auprès des banques.

Le montant prévisionnel de 1,5 M€ inscrit dans le budget initial est rectifié à 0,75 M€ compte tenu du niveau des taux d'intérêt proche de 0% et de la diminution des déplacements professionnels pendant la pandémie de la Covid-19.

en milliers d'euros

| Libellé         | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|-----------------|---------------------|----------------------|
| Autres recettes | 1 500               | 750                  |

## 1.2 Recettes extra-budgétaires

### 1.2.1 Prélèvement sur le fonds de réserve

Le montant à prélever sur le Fonds de réserve s'établit à 2,9 M€ afin d'équilibrer le budget rectifié 2021 compte tenu de la baisse anticipée des recettes.

Au terme de l'exercice financier 2019, l'excédent comptable à hauteur 2,4 M€ est venu augmenter le fonds de réserve de l'Organisation. De ce fait, le prélèvement net sur le fonds de réserves s'établit à 500 000 euros.

### 1.2.2 Contributions exceptionnelles hors FMU

Elles proviennent des États et gouvernements membres et de bailleurs externes. Elles complètent les contributions statutaires et volontaires et sont destinées au financement de projets ou programmes identifiés par le bailleur.

En prenant en compte les financements externes en cours de négociation et les tranches à encaisser des financements en cours d'exécution (IFADEM, ELAN, KIX, FSPI France et autre contributions exceptionnelles France) les prévisions initiales de 8 M€ sont estimées à 5 M€.

Pour rappel, compte tenu du caractère exceptionnel de ces contributions, elles ne sont pas incluses dans le budget rectifié 2021. Toutes les contributions reçues à ce titre seront affectées à la programmation selon les priorités des bailleurs et gérées à l'instar des autres contributions.

en milliers d'euros

| Libellé                       | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|
| Contributions exceptionnelles | 8 000               | 0                    |

## 2. Dépenses prévisionnelles

Les dépenses de l'Organisation sont réparties en quatre (4) rubriques principales :

- Programmation ;
- Structures institutionnelles ;
- Fonctionnement ;
- Investissement et Modernisation.

### 2.1 Programmation

Les prévisions initiales des dépenses de programmation arrêtées aux instances d'Erevan pour l'année 2021 étaient de 36 400 k€. Le montant du budget de la programmation pour 2021 est revu à la hausse à hauteur de 37 588 k€ en tenant compte des éléments suivants :

- les contributions exceptionnelles ne sont plus incluses dans le budget ordinaire de la programmation mais viendront l'abonder lors de leurs versements ;
- les activités de la programmation tiennent compte du versement des contributions volontaires ;
- les dépenses de personnel liées à la programmation sont désormais incluses dans les dépenses de programmation (soit 15 094 k€ pour 2021).

Ces dépenses de programmation comprennent également un budget de 300 k€ prévu pour les dépenses du 1<sup>er</sup> semestre 2021 liées au 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIF et aux grands événements de visibilité.

en milliers d'euros

| Libellé       | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|---------------|---------------------|----------------------|
| Programmation | 36 400              | 37 588               |

### 2.2 Structures institutionnelles

Le budget initialement prévu de 600 k€ est revu à la hausse à 700 k€ en raison du report du Sommet de la Francophonie, prévu en 2020, en 2021.

en milliers d'euros

| Libellé                      | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|------------------------------|---------------------|----------------------|
| Structures institutionnelles | 600                 | 700                  |

## 2.3 Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les frais de personnel des fonctions support ;
- les charges de gestion.

## 2.4 Personnel

Les prévisions initiales de 29,5 M€ comprenaient l'ensemble des dépenses de personnel de l'Organisation. Désormais, seules les dépenses de personnel des fonctions supports sont incluses dans les dépenses de fonctionnement. Elles sont ainsi évaluées à 16 M€.

Pour information, le montant total des charges de personnel du budget rectifié 2021 s'élève à 31,1 M€. Elles prennent notamment en compte l'avancée biennale d'échelon des agents de l'Organisation ainsi que les futurs recrutements au niveau des programmes.

en milliers d'euros

| Libellé   | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|-----------|---------------------|----------------------|
| Personnel | 29 500              | 16 000               |

### 2.4.1 Gestion

Les frais globaux de gestion concernent le Siège, les 10 Représentations de l'OIF, les 2 Centres de formations et les 3 organes subsidiaires.

Ils comprennent, principalement, les charges d'occupation et d'entretien des locaux, les frais postaux, les dépenses de télécommunications, la gestion informatique, les dépenses des unités administratives et les dépenses de missions et les assurances.

La nouvelle structure budgétaire 2021 inclut également une partie des dépenses de la communication (400 k€) et les dépenses d'audit interne et externe initialement incluses dans les activités de programmation.

Pour l'année 2021, les prévisions initiales sont de 5,1 M€ sont revues à la hausse pour tenir compte des frais de fonctionnement liés à l'ouverture des représentations de l'OIF à Tunis ainsi qu'à Beyrouth.

Les frais liés aux travaux de l'audit interne et de l'audit externe figurent également dans cette rubrique à hauteur de 350 000 euros.

en milliers d'euros

| Libellé                  | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|--------------------------|---------------------|----------------------|
| Gestion                  | 5 120               | 5 901                |
| Audit interne et externe |                     | 350                  |

## 2.5 Investissement et modernisation

Les dépenses d'investissement initialement estimées à 1,1 M€ aux instances d'Erevan sont revues à la hausse principalement pour tenir compte de la mise en place du nouveau Progiciel de Gestion Intégré et de l'aménagement des Représentations extérieures de l'OIF.

Les dépenses de modernisation estimées à 0,75 M€ permettent la mise en œuvre des différentes chantiers de la transformation découlant de l'audit organisationnel.

en milliers d'euros

| Libellé        | Budget initial 2021 | Budget rectifié 2021 |
|----------------|---------------------|----------------------|
| Investissement | 1 100               | 1 900                |
| Modernisation  | 0                   | 750                  |